

INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Du 07/06/2024 au 07/07/2024

RAPPEL AVANT DE COMMENCER

Effectuez les démarches chaque année pour chacun de vos enfants inscrit sur les écoles maternelles et élémentaires. La période d'inscription vous est signifiée par mail et affichage.

Connectez-vous à votre espace citoyen et famille

<https://www.espace-citoyens.net/bassens>

Saisissez votre identifiant et votre mot de passe. Veillez à les conserver.

Suivez les 3 étapes pour inscrire vos enfants aux activités périscolaires et extrascolaires (restauration scolaire, accueil périscolaire matin et soir, alsh mercredis et vacances et transport scolaire).

Pensez à vérifier vos coordonnées (adresse, téléphone, mail) et modifiez-les si besoin.



1 Complétez le dossier administratif en ligne



Cliquez sur le bloc « **Inscription Annuelle** », complétez le formulaire « dossier administratif » et munissez-vous des documents obligatoires suivants (PDF de préférence) :

- **FICHE SANITAIRE** préalablement téléchargée, complétée et signée
- Copie des pages de vaccinations du **CARNET DE SANTÉ** ou **CERTIFICAT MÉDICAL** (en absence du carnet de santé)
- **LIVRET(S) DE FAMILLE** dans son intégralité (avec tous les enfants du foyer)
- **ATTESTATION ASSURANCE** Responsabilité civile et individuelle accident, les deux garanties doivent couvrir les temps périscolaires et extrascolaires.
- **ATTESTATION QUOTIENT CAF** (pour chaque représentant disposant d'un numéro allocataire CAF)

En cas de séparation :

- **COPIE INTÉGRALE DU JUGEMENT** mentionnant la résidence de l'enfant et l'exercice de l'autorité parentale.
- **CALENDRIER DE FACTURATION** pour les parents séparés souhaitant chacun un dossier administratif. Le calendrier doit couvrir la période de septembre 2024 à août 2025 et être daté, légendé et signé par les deux parents si les deux représentants légaux souhaitent être titulaires d'un dossier.
- **COURRIER** indiquant qu'un seul représentant légal prend **À CHARGE LES INSCRIPTIONS ET LA FACTURATION** des activités périscolaires et extrascolaires (si un seul représentant légal souhaite être titulaire du dossier).

Cette démarche sera ensuite validée par le Secteur Enfance qui vous l'indiquera par mail.

2 Suivez votre demande



Tous les échanges avec la collectivité seront visibles dans le bloc « **Dernières demandes** » de votre Espace Famille.

Pensez à le consulter régulièrement.

3 Réservez ou annulez



- **POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE**
En cas d'inscription sur les repas ponctuels, effectuez les réservations/annulations dans les délais impartis.
- **POUR LES ALSH DES VACANCES**
à chaque période de réservation, effectuez les réservations/annulations dans les délais impartis.

N'hésitez pas à appeler le secteur Enfance au 05 57 80 81 87 si vous avez des difficultés pour effectuer vos démarches.